



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

---

*L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 14*

*Nombre de conseillers présents : 12*

*Membres présents* : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINIoux Georges, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MERAL Gilbert, PIGANIOL Pascal, PUECH Marie-Paule, ROUCHET Serge, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

*Membres absents* : TALON Pierre (excusé), AURATUS Nathalie

### *Ordre du jour* :

*Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 des budgets Commune, Eau et Assainissement, CCAS, Commerces et Lotissement ; Constitution d'une entente intercommunale en vue de l'engagement de démarches préparatoires à la structuration intercommunale de la gestion de l'eau potable et d'assainissement sur le secteur sud-est de la châtaigneraie ; Construction de 2 pavillons locatifs CANTAL HABITAT ; Convention de mise à disposition à titre précaire d'un local à usage de stockage de marchandises et questions diverses.*

*Secrétaire de séance* : Monsieur Nicolas CAUSSE a été désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **DELIBERATIONS**

### **🚩 Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022**

Présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Eau et Assainissement, Regroupement des commerces et Lotissement :

#### **- Budget Commune :**

##### *Section de fonctionnement*

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 389 148,38 € et à 652 065,61 ; soit un excédent brut de 262 917,13 €.

La somme de 84 487,10 € sera affectée à la section d'investissement du BP 2023 d'où un excédent net de 178 430,03 €.

### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 249 833,25 € et les recettes à 150 055,15 €, d'où un déficit d'investissement de 99 778,10 €.

### **- Budget CCAS :**

Les dépenses s'élèvent à 972,23 €, les recettes à 2 378,96 €, d'où un excédent de 1 406,73 €.

### **- Budget Eau / Assainissement :**

#### *Section de fonctionnement*

Les dépenses s'élèvent à 124 721,90 € et les recettes à 184 528,14 € ; soit un excédent brut de 59 806,24 €. Il est prévu un virement à la section d'investissement du BP 2023 de 31 257,65, d'où un excédent net de 28 548,59 €.

#### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 209 956,55 € et les recettes à 186 789,90 €, d'où un déficit d'investissement de 23 166,65 €.

### **- Budget Lotissement :**

#### *Section de fonctionnement*

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 79 629,02 €.

#### *Section d'investissement :*

Les dépenses s'élèvent à 193 668,71 €, les recettes à 49 665,00 €, soit un déficit de 144 003,71 €.

### **- Budget Regroupement des commerces :**

#### *Section de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 647,09 € (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les recettes de fonctionnement, correspondant aux loyers, sont de 15 575,34 €, soit un excédent brut de 12 928,25 €.

Il est prévu un virement à la section d'investissement du BP 2023 de 12 878,12 €, d'où un excédent net de 50,13 €.

#### *Section d'investissement*

Les dépenses réalisées s'élèvent à 26 076,49 € et les recettes à 13 198,37 € d'où un déficit d'investissement de 12 878,12 €.

Les comptes de gestion du Comptable de la collectivité et les comptes administratifs 2022 sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

*Une note de synthèse relative aux différents comptes administratifs est consultable sur le site internet de la commune.*

### **Constitution d'une entente intercommunale en vue de l'engagement de démarches préparatoires à la structuration intercommunale de la gestion de l'eau potable et d'assainissement sur le secteur sud-est de la Châtaigneraie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de créer une Entente Intercommunale en vue de réaliser les démarches préparatoires à la future structure de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le secteur de l'ex-Pays de Montsalvy. Ces démarches consistent en la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale et en une prestation d'accompagnement à la création d'un Syndicat.

Il présente au Conseil Municipal le projet de convention correspondant et précise que la commune de Montsalvy sera désignée comme représentante de l'Entente intercommunale pour solliciter puis conduire les études et prestations envisagées (délégation de maîtrise d'ouvrage).

Le montant global estimatif de cette opération (y compris horaires d'AMO et frais divers) est évalué à 121 000 € HT, pouvant faire l'objet de co-financements de l'Agence de l'Eau Adour

Garonne et de l'Etat à hauteur de 80% des dépenses. Le reste à charge serait payé par chacune des collectivités concernées, au prorata de la population, soit pour la commune de Lafeuillade-en-Vézie une participation de 2 822 €. Cette étude pourrait démarrer en 2023 et s'achever en juin 2025.

Enfin, il convient de désigner 3 élus qui représenteront la commune auprès de l'Entente intercommunale : Jean-Louis FRESQUET, David BASSET et Pascal PIGANIOL sont désignés.

Accord du Conseil Municipal.

### **Constructions pavillons locatifs CANTAL HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments présentés lors de la réunion de travail du 09 février au cours de laquelle il a présenté aux élus présents les projets de CANTAL HABITAT pour la construction de 2 pavillons locatifs Modul'Theil (un T3 et un T4) au lotissement du Château d'eau.

Les terrains seront vendus à l'euro symbolique à Raymond Raynal, désigné constructeur.

La commune participera à cette opération à hauteur de 7 000 € HT (8 400 € TTC) pour l'installation des abris de jardins et prendra à sa charge les frais de :

- terrassement avec plateforme, évacuation des excédents ;
- branchements des maisons vers réseaux avec tranchées, gaines et canalisations ;
- remise en forme des terres en fin de chantier ;
- clôtures et pelouse.

La gestion de ces logements sera effectuée par Cantal Habitat.

Accord du Conseil Municipal.

### **Convention de mise à disposition à titre précaire d'un local à usage de stockage de marchandises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par TERRYA pour la location de la grange PUECH sur les mois d'avril et mai afin d'y stocker des semences. Il propose de maintenir le loyer défini en 2021 et 2022 : 243€ / mois.

Accord du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ▪ **Courrier au Préfet :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé un courrier au Préfet afin de solliciter une subvention complémentaire pour la mise en conformité des captages d'eau potable. En effet, le coût total de ces travaux s'élève à 224 505 € HT alors que le projet avait été estimé par la MAGE en 2018 à 127 778 € ; le montant des aides obtenues s'élève à 60 % alors que ce type de projet pourrait être subventionné à hauteur de 80 %.

### ▪ **Hommage à André PUECH :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est sollicité par l'association les Gens du Veinazès qui, à l'occasion du centenaire de la naissance du peintre André PUECH, suggère qu'une salle soit baptisée à son nom.

Il propose que le hall de la mairie porte son nom et qu'une cérémonie d'hommage soit organisée le dimanche 14 mai le matin : accueil d'une séance de dédicaces de l'ouvrage consacré à André PUECH sur le marché du pays Vézien, vernissage d'une exposition qui serait installée dans le hall et la salle de la mairie, inauguration du hall André PUECH. Accord du Conseil Municipal.

▪ **Fonds Vert :**

Une réunion a eu lieu en Préfecture au sujet du Fonds Vert : 4 millions d'euros seraient destinés à aider les collectivités territoriales à améliorer leur performance environnementale. Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation de l'école pourrait être éligible, il conviendra de constituer le dossier à déposer au cours de l'année 2023.

▪ **Manifestation skatepark :**

Réunion le vendredi 3 mars avec les représentants de l'association *Dans la place* pour présentation de leur projet de manifestation autour du skateboard courant mai.

▪ **Conseil d'école du 26 janvier :**

- Reconduction du rythme scolaire à 4,5 jours pour l'année 2023/2024.
- Refus de 5 rentrées en Toute Petite Section en janvier du fait de la suppression d'un poste d'enseignant.
- Effectif de 60 élèves attendu à la rentrée de septembre.
- Demande de l'installation d'une boîte aux livres (en cours de fabrication), de carrés potagers et remontées sur les problématiques de stationnement devant l'école (il a été rappelé que la commune dispose de nombreuses places de stationnement le long de la traverse et sur le parking des commerces).

▪ **Association du Marché :**

- Création d'une association pour la gestion du Marché : l'association du marché de Lafeuillade-en-Vézie a tenu son assemblée générale constitutive le 15 février 2023. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 18 membres. Les deux coprésidents sont Nicolas Verdier et Pascal Piganiol.
- Première réunion du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> mars.

**TOUR DE TABLE**

- Futurs PAV : l'implantation prévue au fond du parking des Commerces est maintenue, un aménagement sera réalisé pour permettre l'accès du camion.
- Atribus : demande déposée auprès de la Région en décembre, instruction en cours.

**Le Maire : Jean-Louis FRESQUET**

**Le secrétaire de séance : Nicolas CAUSSE**